

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 16 février 2021, à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 9 février 2021.

Le public ne pouvant se déplacer en raison du couvre-feu, la séance est retransmise par vidéo.

**Membres en exercice : 35**

**ETAIENT PRESENTS :** Didier LECHIEN, Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, Charles HOUZE, Christine MASSART, Maxime SACHET (à partir de la 5<sup>ème</sup> affaire), Lydie PATRY, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Jérémie MENAR, David BRUNET, Christiane SOQUET, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES :** Chantal BOULOUX (pouvoir à S. CHENE), Yannick HELLIO (pouvoir à B. LAGREE), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à B. BALAY-MIZRAHI), Maxime SACHET (pouvoir à O. BOBIGEAT jusqu'à la 4<sup>ème</sup> affaire), Stéphanie MISSIR (pouvoir à S. CORBES).

**ETAIT ABSENTE :** Françoise DESPRES

**SECRETAIRE :** Joris SANSON

\*

\* \*

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Joris SANSON comme secrétaire de séance. M. le Maire rappelle que la séance est retransmise, en direct, en vidéo sur la page Facebook de la Ville.

Joris SANSON fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire donne quelques informations sur l'actualité du centre de vaccination et sur l'hôpital.

Les interventions sur l'hôpital de M. le Maire, M. Forget, M. Déru et M. Degrenne figureront au sein du procès-verbal.

Le relevé de décisions de la séance du 8 décembre 2020 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

**AFFAIRE N° 1 - DOMANIALITE – Incendie Mère Pourcel - Accord transactionnel d'indemnisation Ville / Assureur Dommages aux Biens VHV**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE**, d'autoriser M. le Maire à signer, au nom de la Ville, l'accord transactionnel avec l'assureur Dommages aux Biens de la Ville, VHV, afin de permettre la perception de la somme de **4 915 175,72 €**, dans un délai de 30 jours.

**AFFAIRE N° 2 - RESSOURCES HUMAINES – Mise en place d'une Charte du Temps**

Rapporteur : M. le Maire

*Erwan GUILLO, DRH, présente la charte du temps.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE**, d'adopter la Charte du Temps, document permettant à l'ensemble des agents de la collectivité de disposer d'un cadre commun et harmonisé de l'organisation du temps de travail.

**AFFAIRE N° 3 - RESSOURCES HUMAINES – Mise en place du RIFSEEP**

Rapporteur : M. le Maire

*Erwan GUILLO, DRH, présente le dispositif du RIFSEEP.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'abroger les mentions des délibérations antérieures liées au régime indemnitaire exceptées celles relatives aux primes cumulables avec le RIFSEEP et celles versées aux cadres d'emplois non concernés par le RIFSEEP ;
2. D'instaurer ce régime indemnitaire, composé de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), au bénéfice des membres des cadres d'emplois susvisés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
3. De valider les critères et montants tels que définis ci-dessus ;
4. De prévoir et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La discussion à laquelle prirent part Mme PARIS, M. GUILLO (DRH) et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 4 - RESSOURCES HUMAINES – Créations d'emplois pour répondre aux besoins des services**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De valider les créations d'emplois de responsable du Centre social au sein de l'Atelier du 5 bis et de chargé de mission énergie ;
2. De modifier ainsi le tableau des emplois ;
3. D'inscrire les crédits correspondants au budget.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 5 - RESSOURCES HUMAINES – Cofinancement du poste chargé de mission mobilité**

Rapporteur : Charles HOUZE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à solliciter de la Commune de Lanvallay une participation financière pour le poste de chargé de mission Mobilités et signer la convention de partenariat.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. HOUZE et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 6 - RESSOURCES HUMAINES – Site Patrimonial Remarquable - Mise à disposition de service au profit de Dinan Agglomération**

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la mise à disposition de service pour une durée de trois ans renouvelable pour assurer le suivi des études liées à l'extension du Site Patrimonial Remarquable ;
2. D'approuver que cette mise à disposition est consentie moyennant le remboursement des frais de fonctionnement du service sur la base d'un coût unitaire journalier ;
3. D'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document s'y rapportant.

**AFFAIRE N° 7 - DINAN AGGLOMERATION – Pacte de gouvernance**

Rapporteur : René DEGRENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 31 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (S. CORBES, J. SANSON et G. de MELLON) d'émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de Dinan Agglomération.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DERU, M. DEGRENNE et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 8 - PATRIMOINES – Restauration et mise en valeur de l'enceinte urbaine – Front nord**

Rapporteur : Cécile PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration et mise en valeur de l'enceinte urbaine – Front nord, et à en réaliser les paiements afférents.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DERU, M. SANSON et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

## **AFFAIRE N° 9 - FINANCES - Information sur les restes à réaliser 2020 en section Investissement**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 30 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (S. CORBES, J. SANSON, S. MISSIR et M. FORGET) de valider le montant total des crédits inscrits en restes à réaliser, en dépenses et en recettes d'Investissement, pour le budget principal et les budgets annexes.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

## **AFFAIRE N° 10 - MARCHES PUBLICS – Bilan**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, **PREND ACTE** du bilan des marchés publics conclus pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 20 janvier 2021, en application de l'article L.2122-22 et de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations du 9 janvier 2018 puis du 26 mai 2020.

## **AFFAIRE N° 11 - FINANCEMENTS EXTERNES – Appels à projets dynamisme des centres-villes : dépôt de dossiers**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 30 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (S. CORBES, J. SANSON, S. MISSIR et M. FORGET) :

1. De valider les opérations relatives à l'appel à projets « dynamisme des centres-villes » ;
2. De valider le recrutement d'un stagiaire pour une durée de 6 mois, suivi de 3 mois de CDD pour l'opération 1 relative à l'habitat. L'agent recruté sera chargé d'identifier précisément les logements vacants en centre ancien, les possibilités de remise sur le marché, la sensibilisation des propriétaires à la problématique du logement vacant et à la mise en place d'une ORT-Opération de Revitalisation Territoriale ;
3. De valider le recrutement d'un ETP, catégorie C à 80 % durant 1 an. Les 20 % restants seront pris en charge par la Ville de Lanvallay. L'agent recruté sera chargée d'organiser des ateliers relatifs à la mobilité active et le forum de la mobilité ;
4. De valider le recrutement d'un ETP, catégorie C à 100 % durant 1 an et demi pour les ateliers de démocratie participative auprès de la population. L'agent recruté sera chargé d'organiser les ateliers de démocratie participative auprès de la population pour les jeux pour enfants, la Halle de la gare et la Place Saint-Sauveur.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. TOUMINET, Mme MEAL, M. SANSON, M. DERU, Mme LE DU-BLAYO, M. HOUZE, M. BOBIGEAT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 12 - FINANCEMENTS EXTERNES – Demande de subvention pour la création d’abris à vélos - Plan de relance du département**

Rapporteur : Charles HOUZE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** :

1. D’approuver le projet de création d’abris à vélos ;
2. D’approuver le plan de financement ;
3. D’autoriser M. le Maire à solliciter l’aide départementale au titre du plan de relance.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DERU, M. TOUMINET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 13 - FINANCEMENTS EXTERNES – Demande de subvention Maison de santé, Contrat de Partenariat**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** :

1. D’approuver le projet de Maison de santé ;
2. D’approuver le plan de financement ;
3. D’autoriser M. le Maire à solliciter l’aide régionale au titre du Contrat de Partenariat.

**AFFAIRE N° 14 - ATTRACTIVITE – Demande de subvention : étude plate-forme logistique urbaine**

Rapporteur : Dominique ORHANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** :

1. D’approuver le projet d’étude de plate-forme logistique urbaine ;
2. D’approuver le plan de financement ;
3. D’autoriser M. le Maire à solliciter l’aide régionale au titre du Contrat de Partenariat.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DERU, M. BOBIGEAT, M. ORHANT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 15 - ATTRACTIVITE – Petites Villes de Demain – Adhésion au programme**

Rapporteur : Laurence LE DU-BLAYO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** :

1. D’adhérer au programme « Petites Villes de Demain » ;
2. D’autoriser M. le Maire à signer la convention d’adhésion devant intervenir entre Dinan Agglomération, les communes lauréates et les principaux partenaires.

**AFFAIRE N° 16 - ATTRACTIVITE – Création d'un comité de pilotage et d'un fonds d'aides aux associations de commerçants**

Rapporteur : Dominique ORHANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la constitution d'un comité de pilotage « commerces et artisanat », composé d'élus et de représentants des associations de commerçants et artisans dont le rôle est défini ci-dessus et l'organisation d'ateliers thématiques ;
2. D'approuver la création d'un fonds d'accompagnement à destination des associations de commerçants et fédérations de commerçants et le dossier de demande de subvention qui en découle ;
3. D'autoriser M. le Maire à approuver l'attribution des subventions et à engager les budgets nécessaires au soutien des associations et fédérations de commerçants, dans la limite d'une enveloppe globale de 5 000 € inscrite au budget 2021 ;
4. D'autoriser M. le Maire à signer les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération ;
5. De désigner René DEGRENNE, Anne-Sophie GUILLEMOT et Michel FORGET comme représentants du Conseil Municipal.

La discussion à laquelle prirent part M. BOBIGEAT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 17 - BIBLIOTHEQUE – Travaux dans les magasins de conservation**

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De valider le report de l'opération travaux magasin de conservation ;
2. D'approuver les plans de financement des deux opérations ;
3. D'inscrire au budget supplémentaire les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération « travaux magasin de conservation », à hauteur de 125 000 € H.T, soit 150 000 € T.T.C. ;
4. De valider les demandes de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne au titre de la Dotation générale de décentralisation.

**AFFAIRE N° 18 - CULTURE – Renouvellement de la convention d’objectifs avec l’association A.M.C.S. (Arts Mode Créativité Spectacles) pour l’organisation du Festival des Créateurs de Mode**

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** d’autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de la convention d’objectifs et d’approuver l’attribution d’une subvention 2021 d’un montant de 39 350 € (34 000 € habituels + 5 350 € exceptionnels pour les frais avancés en 2020).

La discussion à laquelle prirent part Mme PARIS, Mme LE GUIFFANT, M. BOBIGEAT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 19 - ADHESION à l’association Villes de France**

Rapporteur : M. le Maire

*Cette affaire a été reportée.*

**AFFAIRE N° 19 - AFFAIRES GENERALES – AERODROME – Adhésion à l’association des aérodromes français**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** d’adhérer à l’association des aérodromes français, pour un montant annuel de 500 euros.

**AFFAIRE N° 20 - AFFAIRES GENERALES - AERODROME – Attribution à la Ville de Dinan d’un siège au sein de la Commission d’Appel d’Offres de la SEM Energies 22**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** de désigner Olivier BOBIGEAT pour siéger à la Commission d’Appel d’Offres de la SEM Energies 22 afin de participer à la sélection du développeur du projet photovoltaïque de l’aérodrome.

**AFFAIRE N° 21 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Cession de terrain à M. et Mme GUYOT, 2, rue du jardin des Plantes – Léhon à Dinan**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 33 voix POUR et 1 VOIX CONTRE** (M. FORGET) :

1. De déclasser cette emprise de 113 m<sup>2</sup> du domaine public communal conformément au plan présenté ;
2. De céder ce terrain à M. et Mme Guyot au prix de 2 825 euros ;
3. D’autoriser M. le Maire à signer l’acte de vente qui sera conclu devant notaire, l’ensemble des frais d’acquisition, de géomètre, étant à la charge de l’acquéreur.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. TOUMINET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 22 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Vente d'un terrain nu situé 5, rue Michel à Dinan**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

*Concernée par l'affaire, Mme CHENE quitte la salle pendant l'affaire.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De céder à Mme Sylvaine Chêne, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, la dite parcelle d'une surface de 145 m<sup>2</sup> au prix de 11 000 euros en vue d'y réaliser une construction à usage d'habitation principale ;
2. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les actes se rapportant à cette vente, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 23 - FORFAIT POST-STATIONNEMENT – Renouvellement de la convention avec l'ANTAI**

Rapporteur : Bernard LAGREE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de renouveler la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), pour le traitement des Forfaits Post Stationnement (FPS), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

La discussion à laquelle prirent part M. TOUMINET, M. LAGREE et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 24 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prises par M. le Maire depuis novembre 2020.

| DECISIONS DU MAIRE 2020 |            |   |
|-------------------------|------------|---|
| Numéro                  | Date       | Objet   |
| 2020/27                 | 03/12/2020 | Annulation loyers 2ème confinement - mois de décembre (2285.55 €)                       |
| 2020/28                 | 14/12/2020 | Avenant n°1 de la régie de recettes Port de Plaisance : ouverture compte dépôt de fonds |
| 2020/29                 | 22/12/2020 | Tarifs municipaux pour l'année 2021   |

**QUESTION ORALE du groupe DIVER'CITE sur l'appel à projet Résidence d'artiste sur le thème « Paysage des bords de Rance »**

Stella CORBES présente la question orale du groupe Diver'Cité.

Mme LE GUIFFANT y apporte une réponse.

La discussion à laquelle prirent part Mme CORBES, Mme LE GUIFFANT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.



L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal sera consacré aux remparts et se tiendra le 16 mars 2021.

La séance est levée à 23h15.